

Délibération Du Conseil d'Administration

Séance du 27 mars 2025

Président de séance : Monsieur Poisson, Président

Présents :

Représentants des élus : Mesdames Cormier, Pinçon, Monsieur Perrier

Représentants des associations : Mesdames Garnier, Saudrais, Monsieur Guilmeau

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Duval pouvoir à Madame Cormier

Madame Ruault pouvoir à Madame Garnier

Objet : Désignation du prestataire - Fourniture de denrées alimentaires, d'assistance technique et d'un chef gérant pour l'élaboration et le service de repas destinés à être consommés en liaison chaude au sein de la résidence autonomie les rosiers, pour l'élaboration de repas destinés à être livrés aux bénéficiaires du portage de repas du CCAS en liaison froide, pour l'élaboration et la livraison de repas en liaison froide du soir, weekend et jour férié des bénéficiaires de la résidence autonomie les Rosiers.

Monsieur le Président expose le rapport suivant :

Vu le code des marchés publics,

Vu l'appel d'offre en date du 31 janvier 2025

Vu l'examen des candidatures par le conseil d'administration

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité

Article 1 : De retenir la société API restauration pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} avril 2025

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs au marché cité en objet

Le Président du CCAS

G. POISSON

